

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 5-2016

du lundi 27 juin 2016

Président : Monsieur David EQUEY

Lundi 27 juin 2016 à 20h08, à Castelmont.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 58

Excusées : 13

Retard :

Absents : 4

Démissions :

Future admission :

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

L'ordre du jour de la séance de ce soir vous est parvenu conformément aux modalités et aux délais prévus par la loi du 28 février 1956 sur les communes et par le règlement du conseil communal.

La discussion sur la proposition sur l'ordre du jour n'est pas demandée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Correspondance

Entre la dernière séance du 20 juin 2016 et la présente séance, le bureau n'a reçu aucun courrier.

Nous pouvons donc passer sans transition au point n° 3 de notre ordre du jour.

3. Communications du bureau

1. Le Conseil a été représenté, notamment par votre serviteur, les :

- 24 juin 2016 au traditionnel cortège de la Fête annuelle des écoles ;
- 25 juin 2016 à la partie officielle de « Fêtons Prilly ».

2. Le bureau a fait sa traditionnelle sortie annuelle le 2 juin 2016, placée par votre serviteur sous le thème de l'enquête policière, ce qui a conduit le bureau à visiter les locaux de Polouest, puis à se rendre à une soirée « Meurtres et mystères » au Château d'Oron. Dans un souci d'économie des deniers publics, votre serviteur a pris en charge les frais de boisson et de visite dudit château, par Fr. 200.- environ. Aucun amendement aux comptes n'a ou ne sera demandé. Le bureau remercie M. le Major Schär et ses collègues pour la très instructive visite des locaux de Polouest et pour l'apéritif qui s'en est suivi.

3. Le bureau a adressé aux nouveaux membres du conseil communal ses traditionnelles félicitations à l'issue des élections communales générales.

4. Je vous rappelle que notre traditionnel apéritif de fin d'année aura lieu à l'issue de la séance. D'ores et déjà, je remercie M. Majeux et son équipe pour le travail effectué pour la préparation de cette agape.

5. L'équipe de Sonomix nous informe que la séance de notre conseil sera rediffusée :

- Le vendredi 8 juillet 2016 à 20h00
- Le samedi 9 juillet 2016 à 14h00
- Le dimanche 10 juillet 2016 à 19h00

M. le Président demande si les communications appellent des commentaires. Ce n'est pas le cas.

4. Communications municipales

M. le Président précise que le bureau n'a pas reçu de communication écrite de la Municipalité entre cette séance et celle du 20 juin 2016. Le Président demande si la Municipalité a des communications à faire oralement.

Ce n'est pas le cas.

5. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

M. le Président précise que M. le Conseiller David Stauffer devait intervenir ce soir. Il s'est fait remplacer par M. le Conseiller Pascal Delessert pour parler de l'organisme externe de la Police de l'Ouest.

Monsieur le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais vous donner lecture des informations que M. David Stauffer, Président du Conseil intercommunal, avait l'intention de vous transmettre la semaine passée, ce qu'il a omis et étant excusé ce soir, il m'a prié de vous en donner lecture. Il s'agit donc d'un compte-rendu du Conseil intercommunal de la Police de l'Ouest qui s'est réuni le 1^{er} juin dernier.

Le Conseil intercommunal a adopté le rapport de gestion 2015 et les comptes 2015. Ces derniers révèlent des charges de CHF 1'833'000.- inférieures au budget 2015 ainsi qu'une très légère augmentation des recettes de CHF 57'100.- C'est principalement dans le domaine des salaires que l'on mesure une importante réduction des charges de plus de 1,5 millions. Le résultat de l'exercice 2015 permet ainsi de diminuer la participation des communes et de leur rétrocéder environ CHF 1'900'000.-, fixant la part de leurs contributions dans le total des recettes de l'Association à hauteur de 68,36 % des charges.

De plus (la question avait fait l'objet d'articles dans la presse), réponse a été apportée à l'interpellation d'un représentant de la Commune de Crissier, remettant en cause la clé de répartition de l'Association. En résumé et pour faire simple, après consultation du Bureau intercommunal (BI), un groupe de travail composé notamment de Syndics, municipaux et boursiers des 8 communes du district est chargé d'analyser la clé de répartition actuelle et d'étudier l'opportunité de modifier les statuts actuels. L'interpellant s'est montré satisfait de la proposition, de même que l'ensemble du Conseil intercommunal.

Pour le reste, l'installation du nouveau conseil aura lieu le 30 juin prochain à Villars-Ste-Croix, à 18h, séance publique.

Je vous remercie de votre attention.

6. Assermentation(s)

Comme le Conseil est au complet, le Président considère que ce point est liquidé.

7. Préavis municipal N°11-2016 sollicitant l'octroi d'un crédit (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) destiné aux travaux de transformations intérieures de l'appartement de service du collège de Jolimont pour la création d'un lieu d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS).

Conformément à l'art. 76 al. 3 du règlement du conseil, le rapport de la commission ad hoc du Conseil communal a été communiqué par le président de ladite commission aux présidents de groupe 7 jours avant la séance du conseil et ensuite par le bureau aux membres du conseil.

Il est utile de relever à titre liminaire le montant visé par ce préavis est de Fr. 310'000.-. En application de l'art. 43 al. 6 RCC, le préavis n'a pas été examiné par la Commission des finances.

Dans ces conditions et suivant la proposition de la commission ad hoc, le Président propose de dispenser le rapporteur de la lecture du rapport dans son intégralité et de se limiter aux paragraphes « délibérations et vote » puis « conclusions ». Le Président demande aux Conseillers si cette manière de faire leur convient.

C'est le cas.

M. le Président appelle dès lors Monsieur Jean-Marie Abomo Samba, Président de la commission ad hoc, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Monsieur le Président de la Commission a la parole

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président clôt la discussion et demande au Président de la Commission de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

Merci, Monsieur le rapporteur.

M. le Président ouvre la discussion sur les conclusions du préavis.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du rapport municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la municipalité un crédit de CHF 310'000.- destiné aux travaux de transformations de l'appartement de service du Collège de Jolimont pour la création d'un lieu d'accueil pour les enfants en milieu scolaire (APEMS) ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir ce crédit en une seule fois par la rubrique 512.331 "Bâtiments primaires" ;
4. de faire figurer sous la rubrique 512.390 "Bâtiments primaires, les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit ;
5. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts par un prélèvement sur le Fonds de réserve pour accueil pour enfants en milieu scolaire et préscolaire (poste 9282.11).

Vote : Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité

- 8. Préavis municipal N°14-2016 sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) aux crédits, d'un montant total de CHF 14'100'000.-, accordés pour la réfection des bassins et des installations techniques de la piscine de la Fleur-de-Lys.**

Il est utile de relever à titre liminaire que le montant visé par ce préavis est de Fr. 967'000.-, ce qui ne rend pas obligatoire la transmission du préavis à la Commission des finances. Cela étant, en application de l'art. 43 du règlement précité, la Commission des finances s'est autosaisie du préavis 14-2016 et a rendu un rapport contenant un amendement à la conclusion 1 dudit préavis

Comme d'ordinaire, une commission ad hoc a examiné le préavis et rapporté à son sujet.

C'est la première fois, sous l'empire du nouveau règlement du conseil que la COFIN s'autosaisit. Le Président propose dans ces conditions de procéder en deux étapes. Tout d'abord, la lecture de la partie « délibérations et vote » du rapport de la commission ad hoc et ensuite, la lecture de la partie « délibérations et vote » du rapport de la Commission des finances.

M. le Président ouvrira ensuite une discussion générale. Si elle n'est pas demandée ou une fois close, on passera à l'examen de l'amendement de la Commission des finances. Le Président ouvrira alors la discussion sur ce dernier, puis on passera au vote. Si l'amendement est accepté, on passera à la lecture des conclusions amendées, puis au vote sur ces dernières. En cas de refus, on passera à la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc, qui sont identiques à celles du préavis 14-2016. On passera ensuite au vote sur ces dernières. M. le Président demande aux Conseillers si manière de procéder leur convient.

C'est le cas.

Dans ces conditions et suivant la proposition de la commission ad hoc, le Président propose de dispenser le rapporteur de la commission ad hoc de la lecture du rapport dans son intégralité et de se limiter aux paragraphes « délibérations et vote » puis « conclusions ».

M. le Président appelle dès lors Monsieur le Conseiller Christian Maillard rapporteur de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Monsieur le rapporteur a la parole.

Lecture du rapport

M. le Président appelle maintenant Madame la rapporteuse Elia Pochon, rapporteuse de la commission des finances, pour la lecture des parties « Conclusions » et « Délibérations », conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion générale sur le préavis no 14-2016.

M. le Conseiller municipal Olivier Simon (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'aimerais juste apporter quelques précisions sur ce qui a été lu dans les deux rapports. Premièrement, concernant le rapport de la commission ad hoc, j'aimerais apporter une petite correction pour ceux qui l'ont sous les yeux. A la page 3 de ce préavis, dans les questions des commissaires, on a discuté avec la commission de savoir si dans les préavis d'étude, on avait tout dépensé ou pas. M. Fernandes et moi-même avons expliqué qu'il était difficile de faire des comptes précis, puisque dans les études qui ont été faites sur deux ans, on a de la peine à savoir si l'étude était en cours de chantier ou avant le chantier. Malgré tout, on a quand même réparti les factures sur les trois préavis d'étude et dans le rapport de la commission, on ne se réfère qu'au total et on arrive à la conclusion que le résultat des trois préavis a comme résultat un dépassement d'environ CHF 95'000.-. J'aimerais corriger, c'est une bonification de CHF 95'000.-.

Cela ne change rien au résultat final, la comptabilité a été faite sur quatre préavis. Il s'agit simplement d'une information qui est à corriger. J'aimerais revenir sur la délibération de la commission sur le 1^{er} paragraphe des délibérations qui parlent de la transparence qui n'offre pas un suivi par CFC, le détail par CFC n'étant pas assez pointu et la commission souhaite que pour les futurs préavis, ceci soit introduit. J'aimerais m'exprimer là-dessus parce que ça a été expliqué assez longuement dans la 2^{ème} séance de la commission des finances et c'est d'ailleurs ressorti dans le rapport de la commission des finances : il faut tordre le cou à cette idée que dans un préavis d'un crédit d'ouvrage, il est possible de faire une liste précise et détaillée des travaux à réaliser. Pour un projet de quatorze à quinze millions, nous indiquons dans le préavis le plus de détails possibles. Vous avez dans le préavis une quantité d'informations pour aviser et informer le Conseil et les commissions qui travaillent sur ces préavis pour essayer de comprendre le projet. Je crois que la première préparatoire que j'ai faite quand j'étais tout jeune Conseiller communal il y a quelques années, on m'a dit : « tu n'as pas à discuter de la couleur des volets, tu dois juste voter si tu es d'accord de dépenser l'argent et si tu votes le crédit ». Et c'est juste et aujourd'hui, je reprends un peu cette formule, elle est peut-être un peu fausse pour la piscine, il n'y a pas de volets, mais en attendant, ce n'est pas le détail par CFC que nous pouvons indiquer dans un préavis tel que la construction d'une piscine, mais nous mettons dans le préavis ces informations pour donner une information aux Conseillers pour qu'ils se fassent une idée du projet. Ce sont les plans de construction, tout ce qui a été montré en commission qui explique plus que ce qui se trouve dans le préavis.

Cette explication est pour moi importante, parce qu'elle justifie aussi le fait que nous n'avons pas produit dans ce préavis de dépassement de crédit un détail par CFC. Mais, vous le retrouvez dans notre préavis. On a indiqué des montants pour montrer où se trouvaient les gros dépassements. Pour vous donner une piste, on demande ce soir un crédit complémentaire et on doit bien dire où le projet a dépassé. Et nous avons comme méthode au service des domaines et je crois que c'est le cas pour d'autres services dans la Commune et dans d'autres communes pareil, de travailler sur les CFC à trois chiffres. Après, on peut détailler, il y a des CFC, des sous-CFC où on pourrait encore être plus précis, mais ce n'est juste pas une comptabilité que nous faisons dans un tel préavis. Je prends la parole pour que les futurs préavis de cette Municipalité à venir ne soient pas dans le sens que demande la Commission ce soir. Il n'est pas souhaitable et il n'est pas du tout réalisable de donner des détails par CFC dans les préavis.

A la limite, ça serait même le contraire, il faudrait même ne plus en mettre pour que l'on n'ait pas ces points de comparaison possibles, parce que c'est impensable qu'au moment du dépôt du crédit d'ouvrage, nous puissions vous dire avec précision tous les travaux qu'on doit réaliser. A la Commission des finances, le débat a eu lieu pendant un bon moment pour savoir pourquoi on n'avait pas réussi à dire, si dans le CFC 212.02, on n'avait pas économisé CHF 550.- et qu'on n'a pas dépensé plus dans le CFC 212.03. C'est juste quelque chose que nous ne faisons pas et la présentation que nous faisons pour un préavis tel que celui de la piscine, c'est une comptabilité générale. On a la comptabilité de toutes les factures payées sur ce préavis. Ensuite, pour certaines entreprises, ça touche plusieurs CFC. C'est juste une comptabilité analytique que vous nous demandez dans ce paragraphe et c'est quelque chose que la Municipalité ne pourra pas faire.

Ce soir, je vous demande de comprendre que cette volonté de transparence, la Municipalité peut l'avoir en donnant un maximum de détails sur son projet, mais jamais à la réalisation finale, vous pourrez reprendre le préavis et dire : à la ligne 2, vous aviez dit que vous alliez poser douze lavabos. On compte, il y en a onze. Vous n'avez pas fait ce qui était prévu. Le crédit d'ouvrage, c'est un crédit, c'est un montant et on indique dans le préavis que pour arriver à ces CHF 14'100'000.-, on prévoit d'installer 12 lavabos. C'est un exemple. La Commission de construction en cours de chantier va faire son travail, va chercher les meilleures solutions possibles. L'architecte propose et semaine par semaine, sur le chantier la Commission de construction dispose avec la Municipalité en place arrière qui valide les choix et on avance dans un projet sur une année et demi de chantier et on fait des choix semaine par semaine. C'est aujourd'hui absolument impossible de fournir une liste des travaux prévus détaillés exhaustive, même comme l'a demandé la Commission des finances, et de fournir un décompte financier du même acabit. Nous avons un crédit voté, nous avons un total de factures payées et c'est cette différence ce soir que je viens demander, ces CHF 930'000.- que nous demandons ce soir comme crédit de dépassement. D'autres explications peuvent vous être fournies, mais de grâce, enlevez-vous de l'idée qu'il est possible d'avoir une liste précise des travaux à faire et des dépenses par CFC. C'est pour ça que je corrige un peu le texte de la Commission, parce que ça engagerait la future Municipalité sur un terrain qui n'est absolument pas gérable.

M. le Président demande à la Commission si elle souhaite se déterminer sur l'intervention de M. le Conseiller municipal.

Ce n'est pas le cas.

M. le Conseiller Léo Gaillard (PS) a la parole

Je n'ai pas trouvé M. Simon la somme des CHF 95'000.- que vous avez mentionnée tout à l'heure. Pouvez-vous juste m'expliquer où elle est censée se trouver ?

M. le Conseiller municipal Olivier Simon (PLR) a la parole

Dans le rapport de la Commission ad hoc, page 3, dans les questions des commissaires. La dernière question est : « Qu'en est-il sur l'ensemble des postes du chantier au niveau des dépassements, voire des bonus ? ». Et dans la réponse, on indique que le total des trois préavis est un dépassement de CHF 95'000.- et c'est en fait un boni de CHF 95'000.-.

M. le Président demande à Madame la rapporteuse de lire l'amendement de la Commission des finances.

Lecture du rapport

M. le Président ouvre maintenant la discussion sur cet amendement.

M. le Conseiller Francis Richard (PLR) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

Je voulais juste préciser une chose, parce que le texte qui vous a été lu est très long. L'amendement consiste en une précision comptable, c'est-à-dire CHF 37'000.- de REDIP qui sont inclus dans le montant de CHF 967'000.-, plus de préciser que les éventuelles subventions seront déduites du montant dans les comptes.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ne figurent pas dans la présentation du rapport de la Commission les raisons pour lesquelles vous insistez sur le fait de mettre la REDIP dans les conclusions. Est-ce que vous pouvez nous donner encore plus d'explications à ce sujet ?

M. le Conseiller Francis Richard (PLR) a la parole

C'était juste une précision comptable comme je l'ai déjà dit. C'est parce que dans la composition du montant du préavis des CHF 967'000.-, il y a CHF 37'000.- de REDIP. Ce qui risque de se produire, c'est qu'il y aura davantage de REDIP que ça. Donc, c'est pour que ça soit bien clair, que dans ces CHF 967'000.-, il n'y a que CHF 37'000.- de REDIP et il est fort probable qu'il y en ait plus.

M. le Conseiller Antoine Reymond (PLR) a la parole

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je remercie beaucoup le Président de la Commission de nous avoir donné ces éclaircissements sur cet amendement et le groupe PLR soutient cet amendement.

M. le Conseiller municipal Olivier Simon (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

J'ai aussi lu cet amendement et effectivement, rien ne me choque. Donc, pour moi c'est tout à fait correct comme il est énoncé. Je me passerai de vous expliquer la REDIP ce soir, par contre le rapport de la Commission des finances sur les comptes 2015 en parle et ceux qui n'ont pas compris ce soir de quoi on parle, je vous rapporte au rapport de la Commission des finances où il y a une explication sur deux pages sauf erreur. On parle de TVA non récupérable. Mais effectivement, ces CHF 37'000.- est un montant qui est un peu sorti du chapeau, puisque ça varie entre 30 et 70 % du montant que l'on peut estimer, donc on a pris un 50 % pour être arbitraire, donc ça ne me dérange pas qu'il soit marqué dans les conclusions.

A la lecture plus tard de ces conclusions, on se rendra compte que c'était CHF 930'000.- qu'on demandait pour le dépassement de la piscine et ces CHF 37'000.- sont rajoutés pour des raisons comptables.

M. le Conseiller Jan Mrazek (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Sur le fond, je pense que tout le monde a compris les raisons pour lesquelles il pouvait y avoir un flou autour de ce montant. On comprend également et c'est à saluer, le fait que M. Simon voulait venir avant la fin de la législature avec le crédit complémentaire pour pouvoir boucler l'entier de ce projet. Si on avait attendu quelques mois, on aurait un montant définitif. Là, on tombe sur une phrase de conclusion qui est en fait juste sur le principe du fonctionnement du Conseil donne quelque chose d'extrêmement touffu et difficile à lire. Au fond, on parle d'une incertitude de peut-être CHF 20'000.- de plus ou de moins, qui seront sur ces conclusions du crédit complémentaire. Je propose un contre amendement qui stipule que le montant total du crédit complémentaire est à CHF 1'000'000.- et ainsi on prend la limite haute et on sait qu'on sera peut-être CHF 20'000.- plus bas et ça permettra d'avoir des conclusions lisibles.

M. le Conseiller Francis Richard (PLR) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

Je comprends très bien la pensée de Jan Mrazek, mais je pense qu'en introduisant à CHF 1'000'000.-, on introduit encore un flou supplémentaire, parce que justement ici on a des chiffres précis qui sont contenus dans le préavis. On dit que ce préavis contient tant, et après si on indique CHF 1'000'000.-, on ne sait pas ce qu'il y a dedans. Je propose à l'assemblée de refuser ce contre-amendement.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le parti socialiste soutient le contre-amendement des Verts.

M. le Conseiller municipal Olivier Simon (PLR) a la parole

C'est rare que je le fasse, mais je vous dis merci. Je n'aurai personnellement jamais osé présenter CHF 1'000'000.-, parce qu'on m'a quand même convoqué trois fois pour expliquer CHF 930'000.- de dépassement et je peux vous dire que j'ai vécu une Commission ad hoc assez sympathique, Commission de gestion très sympathique, une Commission des finances très difficile pour justifier CHF 930'000.- de dépassement sur un projet de plus de CHF 15'000'000.-. Ce soir, je vous demande de voter le crédit complémentaire sollicité, CHF 930'000.-, il n'y a pas de raison de faire plus. La REDIP, c'est quelque chose de particulier. M. Mrazek, ce n'est pas dans quelques mois, c'est en 2017 que nous aurons les résultats, puisque c'est le montant des factures payées en 2016 et le montant des encaissements de la Piscine en 2016 et lorsque la TVA aura fini tous ses calculs, aura fait le contrôle de la Commune et fait tous les comptes que mi 2017, on saura à quel montant se porte la REDIP. Vous pouvez attendre encore très longtemps. On pourrait voter CHF 1'500'000.- si vous voulez. Ce n'est vraiment pas le débat.

En plus, la REDIP ne va pas passer sur le compte vraiment de la construction de la piscine, puisque la TVA et la REDIP sont facturées via les comptes 171 172. Donc, en réalité, ce montant n'a pas une influence directe sur les dépenses. Nous avons fait un travail assez précis avec le service pour justifier un dépassement.

Ce soir, le dépassement est chiffré, y compris les travaux de rénovation d'une pataugeoire, ce n'est pas que le dépassement de la piscine, mais vous avez bien compris que nous avons rajouté les travaux de rénovation de la pataugeoire sur ce préavis. Au total, construction et rénovation de la piscine + pataugeoire, on arrive à CHF 930'000.-. Le Boursier rajoute cette estimation de REDIP à CHF 37'000.- et moi ce soir, je vous demande de voter les montants que nous vous avons demandé, il n'y a pas de raison de faire de la réserve là-dessus.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est bien la difficulté des discussions de ce genre. Est-ce qu'on parle de CHF 20'000.-, de CHF 10'000.-, d'argent qui a été dépensé en trop ou pas assez ? On peut par exemple dire : « C'est glorieux, on a tenu les chiffres, mais on a fait moins bien ». Ou bien, au contraire : « On a jeté de l'argent par les fenêtres et on a fait moins bien ». Je remercie la Municipalité, les collaborateurs qui ont réussi une piscine et ça me semble l'essentiel de notre discussion et je tenais à le dire, puisque je n'ai pas pu le dire à M. Simon la dernière fois, je tiens à le remercier de l'excellent travail qu'il a fourni pendant ces quelques années et même si parfois on peut lui reprocher d'être trop précis, il vaut peut-être mieux être trop précis que pas assez. Alors, je suivrai quand même pour montrer que nous sommes dans un esprit d'ouverture l'amendement de M. Mrazek, mais c'est bien parce qu'on veut voter le principe d'une piscine réussie.

M. le Conseiller Antoine Reymond (PLR) a la parole

Pour deux raisons, nous soutenons le texte tel qu'il vous est présenté et non pas le contre-amendement. Mesdames et Messieurs, nous sommes en train d'être regardés à la télévision, et tout à coup on vient en disant : « CHF 930'000.-, non... oui... mettons CHF 1'000'000.- ». Excusez-moi, je trouve que ce n'est pas très sérieux. La seconde raison, c'est celle que M. Simon a rapporté tout à l'heure, c'est l'énorme travail qui a été demandé à son service, ainsi qu'à lui-même pour arriver à la précision des chiffres. Et tout à coup, on arrive en disant : « Oh, finalement, on n'est pas à tant que ça près ». Non, moi je vous propose de voter le texte tel qu'il a été amendé par la Commission des finances et tel qu'il a été proposé dans le préavis.

La parole n'est plus demandée et le Président propose de passer au vote sur le contre amendement.

M. le Président donne la lecture du contre amendement : le Conseil communal de Prilly vu le préavis décide :

1. « d'octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 1'000'000.- aux crédits accordés d'un montant total de CHF 14'462'047.05 HT, par le biais des préavis nos 2-2013, 8-2013, 12-2013 et 1-2014 », le reste des conclusions étant inchangées.

Vote : Le contre amendement est rejeté par 28 voix contre, 14 pour et 11 abstentions

M. le Président propose de passer au vote de l'amendement de la Commission des finances et demande à l'assemblée si elle souhaite une nouvelle lecture de l'amendement.

Ce n'est pas le cas.

Vote : L'amendement est adopté par 30 voix pour, 13 contre et 7 abstentions

M. le Président ouvre la discussion sur les conclusions amendées et demande si les Conseillers souhaitent une lecture de ces conclusions amendées.

Ce n'est pas le cas.

Le Président propose de passer au vote sur les conclusions amendées du préavis 14-2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 14-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

2. d'octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 967'000.- aux crédits accordés d'un montant total de CHF 14'462'047.05 HT, par le biais des préavis nos 2-2013, 8-2013, 12-2013 et 1-2014 ; ce montant inclut une estimation de CHF 37'000.- de REDIP. D'éventuelles subventions communales et cantonales liées à l'énergie et environnement seront, le cas échéant, déduites de la dépense totale.
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir ce crédit sur une période de 30 ans au maximum par la rubrique 171.331 "Piscine de la Fleur-de-Lys".
4. de faire figurer sous la rubrique 171.390 "Piscine de la Fleur-de-Lys" les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

Vote : Les conclusions amendées du préavis no 14-2016 sont adoptées à l'unanimité, moins 6 abstentions

9. Préavis municipal N°15-2016 sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 51'100.- lié au remplacement de la chaudière du collège de Mont-Goulin.

Conformément à l'art. 76 al. 3 du règlement du conseil, le rapport de la commission ad hoc du Conseil communal a été communiqué par le président de ladite commission aux présidents de groupe 7 jours avant la séance du conseil et ensuite par le bureau aux membres du conseil.

Dans ces conditions, le Président propose de dispenser la rapporteuse de la lecture du rapport dans son intégralité et de se limiter aux paragraphes « délibérations et vote » et demande aux Conseillers si cette manière de procéder leur convient.

C'est le cas.

M. le Président appelle dès lors Madame Nadia Steiner, rapporteuse de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Lecture du rapport

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président demande à Mme la Rapporteuse de lire les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Lecture des conclusions du rapport

Le Président propose de passer au vote sur les conclusions du préavis municipal no 15-2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 15-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 51'100.- destiné aux travaux de remplacement de la chaudière de Mont-Goulin ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante;
3. d'amortir ce crédit sur une durée de 20 ans au maximum par la rubrique 512.331 «Entretien des bâtiments»;
4. de faire figurer sous la rubrique 512.390 «Entretien des bâtiments» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit;
5. de porter en diminution de ce crédit la subvention communale attendue par le biais du Fonds Énergie & Environnement.

Vote : Les conclusions du préavis no 15-2016 sont adoptées à l'unanimité, moins une abstention.

M. le Conseiller municipal Olivier Simon (PLR) a la parole

Suite à ces deux votes consécutifs à des dépassements de crédits, j'aimerais juste prendre la parole pour ma fin de législature. Ce soir, j'ai présenté deux dépassements de crédits et je n'aimerais pas donner l'impression qu'on dépasse assez régulièrement les crédits et que tout d'un coup il faut liquider la législature et on solde les comptes.

J'ai fait des recherches pour informer le Conseil communal et en même temps la population qui nous regarde à la télévision, un peu sur ce qui s'est passé ces dernières années, parce que c'est vrai, qu'en cinq ans, c'est mon 3^{ème} crédit complémentaire et ça donne l'impression d'un mauvais travail ou quelque chose de pas très sérieux, alors qu'en réalité, il y en a plein d'autres qui ne sont pas toujours discutés et qui ne sont pas évoqués, mais que j'aimerais pouvoir vous lister.

Tout ce qui concerne le service des domaines, on a voté un gros préavis sur la mise en place des éco points, les travaux ont été terminés sur un solde positif d'environ CHF 20'000.-.

Je prendrai l'exemple du Temple de Broye. Je n'ai pas le montant exact, mais les travaux se sont terminés dans de très bonnes conditions, malgré un chantier très compliqué. Nous avons pu économiser sur l'enveloppe finale et d'ailleurs, même Jouxens en a bénéficié, puisque nous avons facturé le pourcentage qui était prévu de leur participation, ils ont aussi bénéficié d'un bon chantier, mais le temple de Broye nous a coûté beaucoup moins cher que ce qui était prévu dans le préavis.

La piscine de Fontadel, rappelez-vous, un gros chantier pour la rénovation totale de la piscine, avec un solde positif d'environ CHF 493'000.-. Nous avons trouvé des solutions techniques meilleures marché que ce qui était prévu au départ et là CFC, par CFC, on n'a pas pu faire le détail, mais CHF 493'000.- d'économies.

Le pavillon de Sous-Mont qui nous a posé quelques problèmes après sa construction que nous avons dû retoucher pour créer des ouvertures, mais nous avons réussi à faire tous les travaux avec un solde positif d'environ CHF 48'000.-.

Les travaux à l'Union, sur les murs extérieurs suite à des infiltrations d'eau. Economie sur le préavis CHF 20'700.-

Le chauffage de Mont-Goulin, on dépasse, CHF 51'000.-, c'est ce que vous venez de voter.

Les travaux de la piscine de la Fleur-de-Lys, sur quand même un montant de passé CHF 15'000'000.-, vous avez voté les CHF 930'000.- de dépassement.

L'installation des photovoltaïques sur les collèges de la Commune. Nous avons demandé un crédit et nous avons réussi à presque doubler la surface de pose par rapport à ce qui était prévu et malgré tout, nous bouclons les comptes avec CHF 264'900.- de non dépensé.

Le chauffage du Bon Pasteur, nous avons dû financer la rénovation du chauffage, CHF 42'900.- d'économie.

La déchetterie mobile, nous n'avons pas encore tout terminé, mais nous sommes à CHF 20'000.- en dessous de ce qui était prévu pour l'achat des véhicules et du matériel.

Voilà, je m'arrête là dans cette liste, mais j'aimerais quand même donner l'impression positive que normalement, si tout se passe bien, les services techniques, que ce soit aux domaines ou aux travaux on fait un excellent travail pour préparer les préavis qui sont présentés au Conseil et devant les Commissions et en règle générale, les chefs de service et le municipal en charge du dicastère arrivent à tenir le budget.

Ils se font normalement fort d'être en dessous du budget pour ne pas dépenser, donc ça tord aussi peut-être le cou à une idée comme quoi on vote une enveloppe et de toute façon ils ont beau rôle d'y aller, mais si je reprends la Piscine de Fondadel avec presque CHF 500'000.- d'économie par rapport au chantier, je pense que ça montre bien que le travail est fait avec sérieux et que sur ces cinq dernières années en tout cas, je dois vous dire que tous les crédits ont été passés au peigne fin et si ce soir, j'en ai deux à déposer pour des dépassements, la règle générale, c'est qu'on arrive dans le tir.

Applaudissements de l'assemblée.

10. Motions, postulats et interpellations

M. le Président précise que le bureau a reçu un postulat de Mme la Conseillère Isabelle Aparicio et consorts demandant la création à Prilly de « Jardins potagers urbains »

Le Président demande à Mme la Conseillère si elle souhaite venir à la tribune pour développer le postulat ou en donner lecture.

Mme la Conseillère Isabelle Aparicio (POP) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Postulat demandant la création à Prilly de « Jardins potagers urbains »

Permettre aux citoyens de jardiner à cinq minutes à pied de chez eux, de cultiver leurs propres fruits et légumes, de rencontrer leurs voisins dans un lieu convivial et d'améliorer la qualité de leur cadre de vie, c'est le but du potager urbain.

De vastes pelouses ou de petits espaces en friche sont autant de lieux délaissés qui peuvent simplement et rapidement se transformer en lieux de vie et de rencontres favorisant l'animation de proximité et la mixité sociale. C'est un lieu convivial, de partage et d'échange, ouvert à tous.

Les jardiniers se côtoient puisque chaque parcelle est ouverte sur les parcelles voisines – pas de cabanon ou d'infrastructures lourdes. Enfin, la culture d'anciennes espèces et la pratique d'un jardinage écologique y sont remises au goût du jour. Le potager urbain intègre tous les aspects d'un projet durable. Ils peuvent devenir un lieu d'apprentissage et d'éducation à l'écologie et un outil de sensibilisation à la nature en ville aux pieds des lieux de vie.

Les objectifs sociaux de l'installation de tels jardins sont nombreux, comme favoriser le lien social dans les quartiers, ajouter du vert en ville, promouvoir la culture biologique, intégrer et faire participer les enfants à tout le processus qui permet la production autonome de fruits et légumes, gage d'une alimentation saine, basée sur des produits frais, locaux et de saison. Le fait de jardiner en plein air favorise l'activité physique et réduit le stress.

Par ailleurs, le comportement alimentaire des citoyens peut même être modifié grâce au projet, car en cultivant eux-mêmes une partie des aliments qu'ils consomment, les jardiniers prennent le temps de les cuisiner et de les déguster autour d'un repas convivial, en éteignant même leur télévision. Ensuite, lorsqu'elles feront leurs courses, ces personnes achèteront plus naturellement des produits frais.

Les soussignés demandent au Conseil que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport afin qu'elle étudie les possibilités de création à Prilly de « Jardins potagers urbains »

Isabelle Aparicio et consorts

M. le Président ouvre la discussion sur le postulat et rappelle qu'il y a la possibilité soit de le prendre en considération ou de le refuser immédiatement, soit si un quorum le demande, de voter sur le renvoi en Commission pour qu'elle préavise ensuite sur la prise en considération. Nous avons fait cela la semaine passée pour celles et ceux qui s'en souviennent concernant le postulat de M. le Conseiller Ihsan Kurt.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité accepte le renvoi de ce postulat pas forcément pour dire qu'il sera avec un rapport positif ou négatif, mais simplement qu'elle a quelques éléments. On y a déjà pensé, déjà discuté à l'interne, notamment avec une parcelle communale qu'on aurait pu mettre à disposition, chose qui ne s'est pas faite pour le moment. Nous proposons de faire cette étude et de vous donner la position municipale par rapport à ce qui aura été défini et ensuite le Conseil décidera.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Evidemment, le groupe des Verts soutient pleinement la proposition de Mme Aparicio. On rajoutera que les expériences qui ont eu lieu dans les Communes voisines ont montré aussi une diminution de l'incivilité, quand on a tendance à planter des plantes consommables, les gens ont moins tendance à jeter leurs déchets au pied des arbres et autres arbustes. Nous aimerions aussi profiter de cette occasion, au nom du groupe des Verts, pour remercier Madame Aparicio pour ses postulats souvent proches de notre ligne et nous les regretterons d'ores et déjà à l'avenir, merci pour ses propositions.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le parti socialiste bien sûr soutient aussi ce postulat. Cette thématique-là fait partie du programme socialiste pour la prochaine législature, donc c'est avec cœur que nous allons soutenir ce projet.

M. le Conseiller Antoine Reymond (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR soutient aussi le renvoi en Municipalité pour étude, afin que nous puissions avoir toutes les réponses sur cette question. Je me souviens d'avoir vu à la télévision qu'il y avait quand même quelques problèmes lorsque ces jardins étaient juste à côté des routes, mais je me réjouis d'avoir la réponse de la Municipalité et nous soutiendrons la transmission à la Municipalité de ce postulat.

M. le Président demande à l'assemblée si quelqu'un d'autre souhaite encore s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande, compte tenu des différentes interventions, si quelqu'un souhaite un vote sur le renvoi du postulat en Commission.

Ce n'est pas le cas.

Vote : le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport à l'unanimité

Mme la Conseillère Isabelle Aparicio (POP) a la parole

Je remercie beaucoup la position de la Municipalité et vous tous. C'est vrai que c'est quelque chose qui est un peu à la mode, dans l'air du temps. Je pense qu'il faudra pas mal de créativité et de démarches participatives pour faire que ces lieux existent vraiment et soient des lieux de vie. Je vois aussi qu'il y a peut-être des possibilités d'envisager de participer avec des privés, parce que ça peut être fait aussi devant des immeubles. Il y a beaucoup d'incitations qui pourraient être faites, entre-autre l'association Equiterre qui s'occupe de ça et qui peut coacher et aussi le Canton qui donne pas mal d'indications sur toutes ces choses. Je vous remercie de cette position et je me réjouis de les voir fleurir. Merci.

11. Questions et divers

Comme à l'accoutumée, M. le Président propose de liquider les questions et souhaits en cours.

Il y avait une question écrite de M. le Conseiller Fabien Deillon posée à la Municipalité la semaine passée. M. le Président explique que la Municipalité n'a pas probablement pas eu le temps d'y répondre et demande confirmation.

M. le Syndic confirme que la Municipalité n'a pas encore eu le temps d'y répondre.

De surcroît, M. le Conseiller Deillon étant absent, la réponse municipale sera reportée à la prochaine séance du Conseil. Il n'y a pas d'autres objets en cours.

M. le Président demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite intervenir.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je n'ai pas de question, mais plutôt un divers. Le jeudi 23 juin dernier, le Conseil communal de Renens siégeait et avait à l'ordre du jour l'adoption du projet de plan de quartier Malley-Gare que nous avons nous-mêmes accepté au mois de mai. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous étions présents, quelques membres du Conseil, ainsi que M. le Syndic à cette séance du Conseil de Renens et que ce dernier a accepté à une très large majorité ce plan de quartier et le projet est donc sur les rails. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, chers collègues,

Pour un certain nombre d'entre nous, cette assemblée est la dernière de la législature et la dernière durant laquelle les gens peuvent siéger. Et vous imaginez bien que le groupe PLR tenait à dire quelques mots à Olivier Simon pour le remercier évidemment pour tout le travail qui a été fait durant toutes ces années et prendre congé de toi avec infiniment de regrets.

J'ai lu, j'imagine comme vous, le texte qui est paru dans le Prill'héraut et beaucoup de choses m'ont intéressées, mais une chose m'a particulièrement frappée, c'est le temps que tu prenais à l'heure de la pause ! Pas sur le travail, à l'heure de la pause avec les gens qui travaillaient avec toi et pour la Municipalité. C'est bien le signe que tu as non seulement donné du temps en diminuant ton temps de travail officiel pour pouvoir donner ton temps à notre Commune, mais aussi, c'est bien la preuve que c'est seulement ainsi que l'on parvient à remplir sa tâche de municipal et lorsque l'on voit, toujours dans le même Prill'héraut la liste de toutes les tâches, de toutes les actions que tu as menées à bien, et bien l'on peut se dire qu'on peut être contents et surtout fiers de pouvoir te compter à la Municipalité et parmi nos rangs.

Evidemment, le grand chantier, ce n'est pas très gentil pour les autres parce qu'ils étaient aussi importants, celui de la piscine et si nous étions en France, Mesdames et Messieurs, nous aurions une piscine qui désormais s'appellerait « Piscine de la Fleur-de-Lys Olivier Simon ». Merci beaucoup.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Même si je me dois de par ma fonction de Syndic de rester le plus neutre possible, permettez-moi pour une fois de sortir un tant soit peu de cette obligation pour rendre un vibrant hommage de son vivant (encore heureux) et surtout en sa présence à Olivier Simon, municipal sortant de charge, force et contrainte, dans trois jours.

Monsieur le municipal, le moins que l'on puisse dire, c'est que s'il fallait une preuve de votre total investissement à la cause prilliérane, et bien cette dernière séance du Conseil en est une. Votre One Man Show ce soir montre l'ampleur de ce que vous avez accompli au bénéfice de notre Commune et ceci dans un très court laps de temps. Votre conscience politique, votre probité, votre pugnacité, votre refus de laisser poindre toute injustice (qualité qui ne vous a pas valu que des amis), votre présence de tous les instants à mes côtés au point que ma femme en soit devenue jalouse, toutes ces qualités et actions ont participé à permettre à la Ville de Prilly de se moderniser, de s'énergiser, en clair de se développer dans tous les domaines.

Le peuple a choisi de ne pas vous reconduire dans votre fonction, résultat qui nous a laissés sans voix, comme celles qui vous ont manqué au 2^{ème} tour, dont acte, car ce sont les règles de cet ingrat jeu politique où la simple appartenance sur une liste de l'élu pèse plus que la reconnaissance de l'immense travail accompli.

A l'heure du bilan 2021, puissions-nous ne pas le regretter, comme nous allons comme bon nombre d'entre nous vous regretter. En ce qui me concerne, si les britanniques ont vécu le 23 juin un Brexit dont ils ne connaissent rien de ses conséquences, le 20 mars, j'ai en tous les cas vécu un « Simon exit », dont je devine, mais je ne mesure absolument pas encore les effets. En tous les cas, un départ qui me laisse un peu seul et profondément perplexe pour cette prochaine législature.

Vos compétences, vos connaissances et votre loyauté, jumelée avec un humour toujours de circonstance, certes peut-être pas toujours bien perçu (le mien non plus d'ailleurs...), ont permis tout au long de ces cinq ans de mener à bon port jusqu'en 2016 le bateau de la Ville de Prilly. Rien n'effacera votre déception et amertume, mais permettez que l'actuelle Municipalité vous remette un petit cadeau en souvenir de bons, mais aussi de plus difficiles moments que nous avons tous et toutes traversé tout au long de ces cinq ans.

Cher collègue et ami, merci, tout de bon pour vous et surtout respect à vous !

Applaudissements debout de l'assemblée.

Ensuite, félicitations et tous nos remerciements à vous M. le Président sortant de charge pour votre intense activité à la tête de notre Conseil communal où vos larges connaissances juridiques ont souvent combattu le j u r i d i s m e étroit que vous avez traqué inlassablement. En clair, vous avez été le roi de « l'Equeytion » législative.

Et enfin, je n'allais pas la louper, bienvenue au perchoir Mme la Présidente entrante en charge. Nous nous réjouissons de partager avec vous les joies et vicissitudes de la vie politique communale et dieu sait s'il y en aura. Nul doute Madame que vous saurez combler et éviter le (il est facile) « clivaz-ge » gauche-droite et que vous serez à l'aise sur Luchez (euh pardon...), que dis-je..., sur la chaise de votre future fonction de première dame citoyenne de notre Commune.

A toutes et à tous, à ceux qui nous quittent également et qui finissent leur fonction de Conseillers communaux, bon été et à bientôt pour de nouvelles aventures, sans doute passionnantes.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Conseiller municipal Olivier Simon (PLR) a la parole

Je vais faire très court. Je vais faire comme un président français, « Au revoir ».

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président David Equey (PLR) prend la parole

Puisqu'il est l'heure des discours, j'en ai également préparé un. Celles et ceux qui me connaissent me considèrent plutôt comme un homme d'action qu'un homme de discours.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour prendre congé de vous en tant que président de cette assemblée et de vous remercier de tout le travail effectué.

J'ai eu du plaisir à présider cette assemblée, même si la conduite des débats n'a pas toujours été simple, complexifiée parfois par des revirements ou des amendements de dernière minute ou des interventions qui, sur des bases démocratiques légitimes ont parfois porté nos débats sur des questions, somme toute parfaitement secondaires, nous éloignant parfois du fond des problèmes à traiter. Je pense en particulier :

- au récent amendement aux comptes 2015 déposé par notre syndic concernant des frais de bouche à notre précédente séance ;
- aux modalités de réponses de la Municipalité aux vœux de la commission des finances pour le budget 2016. Vous êtes attendus au contour, vous devez répondre par écrit. Mme Clivaz Luchez vérifiera que ce sera bien le cas. Je fais un petit peu de juridisme étroit, vous m'excuserez ;
- à mes collègues juristes qui ont la même déformation professionnelle que moi, soit une tendance au juridisme étroit qui a plutôt sa place dans un tribunal et non dans un parlement. Comme le disent parfois certaines personnes, les juristes font 5 ans de droit à l'Université, puis tout le reste de travers. Faisons donc mentir cet adage et continuons à faire avancer les dossiers, plutôt que de la procédure.

J'ai particulièrement apprécié votre implication dans les discussions relatives à différents projets de vie que nous avons adoptés pour le bien-être de nos concitoyens, on a évoqué le cas de la piscine, il y en a d'autres, nous avons discuté aussi sur le projet de Malley. Ce sont des projets qui ont une importance cardinale pour l'avenir de cette Commune et de ses citoyens. J'ai aussi apprécié vos nombreuses questions et interventions pour améliorer le quotidien des habitants de notre commune, notamment s'agissant de la circulation routière ou de l'accueil de jour.

Grâce à cette fonction, outre vous, mes chers collègues, j'ai rencontrés des gens formidables. Je pense ici à tous nos concitoyens impliqués dans les nombreuses sociétés locales ou associations culturelles ou sportives que compte notre Commune et il y en a. J'ai également eu le privilège d'aller au contact de toutes les couches de notre population et de parler de nombreux et variés sujets, de préoccupations quotidiennes ou plus simplement entendre ce que chacun avait à dire. N'oublions jamais de rester à l'écoute, car la démocratie dans les communes s'exerce au plus près de leurs habitants.

Cette année législative a été particulièrement riche en élections et votations, ce qui a nécessité de recourir à des aides supplémentaires pour les différents dépouillements. Je tiens encore ici à remercier celles et ceux qui sont venus prêter main-forte au bureau dans ce cadre. La liste est longue, je ne redonnerai pas les noms, mais qu'ils en soient remerciés.

Enfin, il a fallu repourvoir à la vacance des postes de secrétaire et de secrétaire suppléant. Je pense que le choix du bureau dans ce cadre a été le bon. Nous avons deux personnes disponibles et compétentes, preuve en est d'ailleurs que vous recevez maintenant les procès-verbaux dans des délais plus que raisonnables.

Je passe maintenant la main à Mme Patrizia Clivaz Luchez en formant tous mes vœux de réussite dans l'accomplissement de sa nouvelle fonction et pour vous remercier de cette année bien chargée, je vous invite à partager une petite agape dans la salle 3 de notre bâtiment.

12. Contre-appel

M. le Président précise que quelques personnes sont arrivées en cours de séance et qu'elles ont été comptabilisées. Les scrutateurs ont fait un sondage, c'est en ordre, tout le monde est présent.

Le Président clos cette séance et précise qu'il se réjouit de rencontrer les Conseillers dans les travées de l'assemblée comme simple Conseiller à la prochaine séance, soit le 10 octobre 2016.

Applaudissements de l'Assemblée.

La séance est levée (21h24)

7 juillet 2016